

Communiqué de presse

Paris, le 26 août 2022

## La maison qui brûle et le gouvernement qui cogne !

À l'occasion des multiples vagues de chaleur de cet été et des très nombreux incendies de forêts, y compris dans des régions qui, jusqu'à présent, y échappaient, les propos tenus le 2 septembre 2002 à Johannesburg par Jacques Chirac, alors Président de la République, ont été maintes fois repris : « *la maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Il n'a pas été le premier à regarder ailleurs. Et pas le dernier non plus. Vingt ans après, nous n'en sommes pas au même point, mais dans une situation encore plus grave. En matière de maniement des mots et de l'usage habile des formules, d'hypocrisie et de mensonge, l'actuel Président de la République est aussi un surdoué précoce.

Dès le 24 novembre 2016, il publiait un essai « Révolution » où, de fait, sa politique allait s'inscrire en faux par rapport à 1789 et 1848. En matière de mensonge, les personnes retraitées ont vite été échaudées : le candidat Macron promettait, au printemps 2017, qu'il garantissait le pouvoir d'achat des retraités, et, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CSG était augmentée de 25 %, les pensions étaient toujours gelées, et le décrochage par rapport au coût de la vie et aux salaires s'accroissait. Le 12 mars 2020, dans une remarquable « Adresse aux Français » il osait dire : « *Il nous faudra interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour* ». Mais, depuis, aucune « décision de rupture » n'a été prise, ne serait-ce que pour améliorer le service public hospitalier ou pour aller vers un peu de souveraineté sanitaire. C'est tout l'inverse qui a été fait. Le 13 avril 2020, alors que se poursuivaient les périodes de confinement, il promettait « *nous retrouverons les jours heureux* ». En juin 2022, il annonçait un Conseil National de la Refondation (pas moins qu'un CNR !) qui devrait être lancé le 8 septembre 2022, notamment pour dynamiser les difficultés que sa majorité rencontre à l'Assemblée Nationale.

Mais les mots sont souvent loin de la chose chez Macron. Notamment en ce qui concerne sa « politique environnementale ». On se souvient que, le 28 août 2018, Nicolas Hulot, qui était loin d'être « un gauchiste », démissionnait de son poste de ministre de la transition écologique et solidaire, dénonçant notamment le poids des multinationales venant contrecarrer toute tentative de régulation ou de contrôle. Depuis, les embrouilles ont été nombreuses. Pour tenter de contourner le mouvement des Gilets Jaunes, Macron annonce, le 18 décembre 2018, l'ouverture d'un Grand Débat National, qui sera lancé le 15 janvier 2019. Ce qui sera retenu de tout ceci et des revendications regroupées dans des « Cahiers de doléances », c'est Macron qui en décidera. Il en ira de même en ce qui concerne les conclusions des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat ouverte en octobre 2019. À chaque fois, la rentabilité des industries extractives, la rentabilité de l'agro-industrie et de l'agriculture productiviste et « chimisée », la valeur des actions des entreprises du CAC 40 et des multinationales auront raison de toute velléité de modifier réellement les choix politiques fondamentaux.

Dans cette nouvelle phase, le président Macron et les intérêts financiers qu'il défend et qui le soutiennent vont manœuvrer encore pour que tout s'agite et que rien de fondamental ne change.

Le 24 août 2022, lors de l'ouverture du Conseil des ministres, quand il annonce « *la fin de l'abondance, de l'insouciance et de la démagogie* », ce n'est pas aux actionnaires du CAC 40 qu'il s'adresse, ce n'est pas l'actuelle division internationale du travail qu'il critique ni les multiples pollutions que ceci occasionne, ce n'est pas la souveraineté sanitaire, ni alimentaire, ni énergétique, etc., qu'il recherche, ce n'est pas la totale liberté de circulation des capitaux qu'il met en cause alors qu'elle permet et facilite le dumping fiscal, social, environnemental, réglementaire et judiciaire. Le 24 août, il s'adresse au plus grand nombre de la population pour l'habituer à être toujours « raisonnable ». C'est au plus grand nombre que les restrictions par les coûts vont s'imposer : la rareté et la « liberté des marchés » vont provoquer une augmentation de prix dans des domaines multiples, et ceux qui ne pourront pas suivre devront effectivement réduire leurs prétentions. Les spéculations resteront possibles, des profits énormes, non taxés et exonérés de cotisations sociales, continueront de se faire sur le dos de consommateurs pris « en otage », comme ils savent si bien dire lors de la moindre grève dans les transports.

Nous aurons à exiger des mesures efficaces pour que l'activité humaine change d'orientation générale et que la vie de tous et toutes soit plus importante que les profits de quelques-uns. L'urgence est toujours à faire participer les plus riches de la planète, comme en France et en Europe, aux charges communes. C'est une fiscalité progressive qui doit être la norme, et pas une fiscalité essentiellement proportionnelle basée prioritairement sur les consommations. La hausse des prix, c'est notamment le coût des bénéfices des très grandes entreprises : les capitalistes nous coûtent cher, de plus en plus cher.

D'ores et déjà, le projet de Loi de Finances pour 2023 doit être modifié en fonction de ces orientations essentielles. D'ores et déjà, les salaires comme les pensions doivent être indexés, au minimum, sur l'évolution des prix. Avec les mesures récemment votées, les personnes retraitées vont encore voir leur pouvoir d'achat amputé d'environ 2 % supplémentaires. Les budgets publics doivent être revus à la hausse, particulièrement dans le secteur de la santé, du soin, de l'aide à l'autonomie, de l'éducation et des transports.

La journée du 29 septembre 2022 sera déjà l'occasion de rappeler ces urgences.